

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-3 et L. 2111-10 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2124-1 ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 avril 2026 relative à la délégation d'adhésion du conseil communautaire au Président ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de maintenance d'occupation d'espaces publics (MOS) à Limoges et de la zone d'adhésion au territoire de Limoges Métropole ;

VU la décision du 12 octobre 2021 relative à la conclusion d'une convention d'occupation de terrain public avec l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES pour le usage du laboratoire XLIM ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagé à accompagner le développement des entreprises dans le Pôle de compétitivité ALPES - Haute des Landes à des Espaces d'Innovation au de la Zone d'adhésion ALPES et l'Université de Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a émis le projet de nouvelles gammes de zones d'adhésion de type Parc de compétitivité ALPES - Haute des Landes et des Espaces d'Innovation, le Règlement PDS de la zone d'adhésion ALPES, l'Annuaire d'adhésion, ainsi que les autres documents relatifs à ce dossier ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau territoire d'adhésion « Centre d'Innovation et de Recherche en Agriculture » a été créé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 27 mai 2013 ;


CONSIDÉRANT que l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agit sous le statut de Laboratoire XLIM inscrit au répertoire de la Métropole de Limoges ;

CONSIDÉRANT que la décision n°1/M peut être considérée comme une création et accompagnement de ce de son site inscrit dans le développement de projets innovants.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°3 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 16 Juin 2026

 **28453.pdf**
(.pdf, 257,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**